

# Principes du droit de la régulation bancaire et financière

Cours magistral du semestre de printemps 2014

Marie-Anne Frison-Roche

Professeur des Universités, Sciences Po (Paris)

[mafr@mafr.fr](mailto:mafr@mafr.fr)

[www.mafr.fr](http://www.mafr.fr)

# Leçon n°7

**Interférence entre droit de  
la régulation bancaire et  
financière et droit de la  
concurrence**

Mercredi 16 avril 2014

## Plan de la séance

### I. Banque, finance et assurance : application progressive du droit de la concurrence

- A. Le sort de l'exclusion traditionnelle du droit de la concurrence en matière bancaire
- B. La prohibition des comportements anticoncurrentiels face aux activités principales des établissements bancaires, financiers et d'assurance

### II. La concurrence, avenir du système bancaire et financier ?

- A. La concurrence, comme mode alternatif de la déontologie
- B. L'incohérence du système

# I. Banque et finance : application progressive du droit de la concurrence

## A. Le sort de l'exclusion traditionnelle du droit de la concurrence en matière bancaire

### 1. L'exclusion du droit de la concurrence pour le secteur bancaire

- Le bancaire, lieu du service public régulé
- Le bancaire, lieu de l'autorégulation légitime sous le contrôle de la Banque de France
- Persistance de cette conception ?
- Notion européenne « d'entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général »
- Doctrine des SIEG : application du droit de la concurrence si celui-ci ne fait pas « échec » à la mission d'intérêt économique général
- CJCE, 14 juillet 1981, *Züchner et Bayerische Vereins-Bank*

## I. Banque et finance : application progressive du droit de la concurrence (suite)

### A. Le sort de l'exclusion traditionnelle du droit de la concurrence en matière bancaire (suite)

#### 2. l'appropriation traditionnelle du contrôle des concentrations et l'évolution

- Le contrôle des concentrations sous le seul angle prudentiel
- C.E., 16 mai 2003, *Crédit Agricole / Crédit Lyonnais*
- Article L.511-4 du Code de commerce : transfert de compétence à l'Autorité de la concurrence et avis obligatoire de l'ACPR

#### 3. Le contournement par les moyens de paiement en matière de moyens de paiement

- Marché autonome
- Sanction de l'entente sur les tarifs du groupement carte bancaire pour exclure les nouveaux entrants : Trib. UE, 29 novembre 2012, *Groupement des Cartes Bancaires (CB)*

## I. Banque et finance : « deuil éclatant » du droit de la concurrence (suite)

### B. La prohibition des comportements anticoncurrentiels face aux activités principales des établissements bancaires, financiers et d'assurance

#### 1. La sanction de l'entente entre banques en matière de taux de crédits

- Texte permettant aux emprunteurs de renégocier le taux des crédits immobiliers en renouvelant les contrats.
- Entente pour refuser les clients des autres banques, bloquant cette faculté légale ;
- Condamnation par la décision du Conseil de la Concurrence du 19 septembre 2000 ;
- nouvelle enquête de la DGCCRF pour des faits analogues en 2005 en mars 2008

## I. Banque et finance : « deuil éclatant » du droit de la concurrence (suite)

### B. La prohibition des comportements anticoncurrentiels face aux activités principales des établissements bancaires, financiers et d'assurance (suite)

#### 2. La sanction de l'entente des banques dans leur organisation régulée des images-chèques

- L'absorption de la régulation par la concurrence : Autorité de la concurrence, décision du 20 septembre 2010
- Distinction droit de la régulation / droit de la concurrence
- Paris, 23 février 2012

## II. La concurrence, avenir du système bancaire et financier ?

### A. La concurrence, comme mode alternatif de la déontologie

#### 1. La concurrence, mode d'organisation recherchée si l'effet est de casser la connivence : le cas de l'audit

- Le Livre vert du 12 octobre 2010, *La politique de l'audit*
- Le double statut de l'auditeur

#### 2. La concurrence, mode d'organisation refusée si le moteur en est le prix : le cas des dirigeants de banque

- La perspective de fermeture du marché des dirigeants sociaux des banques : la directive en cours d'élaboration
- L'incohérence du système

## II. La concurrence, avenir du système bancaire et financier ? (suite)

### B. L'incohérence du système

#### 1. Le rôle de la Direction « concurrence » de la Commission européenne

- Son rôle décisif lors de la crise d'octobre 2009
- L'effet de la multiplicité de ses pouvoirs
- L'équilibre avec la Direction « Marché intérieur »

#### 2. Les perspectives futures du système européen

- L'équilibre entre la Commission européenne et la Banque Centrale
- Le système de Résolution des crises